

« LA VOIX DES ROUGIERES » n° 2

Cher adhérent, cher lecteur,

Soucieux d'informer les Hyérois et les Hyéroises, le « Collectif de Défense » a choisi de le faire par ce petit bulletin.

Le précédent bulletin vous a informés de l'article VAR-MATIN du 25 février et de la lettre ouverte lui faisant écho, datée du 1er mars 2006. En date du 6 mars 2006, la réponse de Monsieur RITONDALE, moins abrupte à notre égard, se terminait par ses « *sentiments les meilleurs* ». Vous trouverez au verso notre lettre du 16 mars 2006 à Monsieur le Maire proposant une collaboration à la Mairie.

Dans la même ligne, Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme nous a écrit le 23 mars nous signifiant qu'il nous recevrait avec plaisir à son bureau. Déférant à son invitation, nous nous sommes donc rencontrés le 6 avril pour un entretien de plus d'une heure qui, comme l'on dit diplomatiquement, a été franc et complet et a débouché sur une offre de collaboration de la part de Monsieur BARBARROUX.

Nous lui avons aussitôt adressé un compte-rendu de cette réunion, que nous vous ferons connaître dès que Monsieur BARBARROUX l'aura approuvé ou qu'il aura fait part de ses remarques.

Bien entendu, la position du Collectif est de rester fidèle à nos statuts qui sont d'oeuvrer pour que le projet des Rougières soit bien au profit exclusif des hyéroises et des hyérois, raisonnable, à taille humaine, bien aéré et respectant la qualité de vie jusqu'ici préservée sur notre commune.

Le 4 avril, conjointement avec le « *CIL des Résidents des Quartiers Est* », nous avons écrit au Président du CIL des Borrels, lequel a laissé déclarer lors de l'assemblée générale du 29-03 (cf VAR-MATIN du 1^{er} avril) « *qu'ils seraient vigilants au sujet des logements sociaux à construire sur la ZAC des Rougières* » et que par ailleurs ils admettaient la construction d'un golf parce qu'il serait simplement accompagné « *d'une petite zone pavillonnaire (45) pour gens aisés* ».

Cette conception foncièrement égoïste n'est pas la nôtre, et en ce qui concerne la future ZAC des Rougières, nous ne protestons pas sur la proportion de logements sociaux mais sur la densité excessive (1600 logements) et la composition obsolète de l'ensemble.

Il nous paraît en effet que les concentrations localisées d'un trop grand nombre de logements constituent une erreur du passé et qu'il est de beaucoup préférable que la mixité, facteur de cohésion sociale, soit le plus possible répartie sur tout le territoire de la commune car la vie c'est ça, c'est le panachage.

A titre d'exemple sur HYERES : les HLM des Salins, ceux du Port ou de Porquerolles, qui ne posent aucun problème.

Le Collectif

En date du 1^{er} mars **Lettre ouverte** à Monsieur Léopold RITONDALE

Monsieur le Maire,

Je m'autorise de notre longue amitié pour répondre par cette lettre ouverte à celle de Monsieur BARBARROUX, publiée par Var-Matin le samedi 25 février 2006, mais dont tout laisse à penser qu'elle émane de vous.

Je ne m'attarderai pas sur les insinuations malveillantes car les gens qui me connaissent savent qu'elles sont infondées...

Les 9 et 19 février, le journal a rapporté les propos que j'ai tenus le 3 février, en présence de plus de cinquante personnes, de manière imprévue lors de l'assemblée générale du « C.I.L des quartiers Est », alors que je ne voulais pas prendre la parole eu égard à mon état de santé. Je suis sûr de n'avoir ni insulté, ni offensé qui que ce soit.

Ce n'est tout de même pas de ma faute si depuis quelque temps vous n'assistez plus et si vous n'êtes plus représenté aux assemblées de nombreux C.I.L, auxquelles vous êtes normalement invité.

Venons-en plutôt au fond du problème... **Le fameux dossier de Z.A.C existe-t-il, OUI ou NON ?**

Si **NON**, sur quoi le Conseil Municipal s'est-il prononcé de manière unanime (à deux abstentions près), le 27 juin ?

Le chapeau de la délibération, dont j'extrais les passages suivants, est instructif :

« une étude préalable à l'aménagement de cette zone ... a permis de définir un avant-projet de programme d'équipements publics ... ainsi qu'un schéma d'aménagement du secteur ... »

« compte tenu de l'application des dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il est également proposé d'organiser la concertation avec la population locale sur le projet d'aménagement précité, par une mise à disposition du public, d'un dossier regroupant les premières études »

Précisons qu'il ne s'agit pas d'un dossier de Z.A.C à proprement parler , mais du dossier préalable à la décision de création de Z.A.C par arrêté municipal . . . / . . .

Pour ce que j'en connais - mais peut-être suis-je le jouet d'hallucinations -, le dossier ainsi visé comporterait :

1°/ Une proposition d'organisation – lieudit **Les Rougières** - à l'échelle du 1/2500^{ième}, qui fait bien ressortir le caractère stalinien type années cinquante, de l'urbanisation projetée ;

2°/ Un zonage P.L.U., toujours à l'échelle du 1/2500^{ième}, et dont je crains, à tort j'espère, qu'il ne soit intégré tel quel dans le P.L.U en cours d'étude ;

3°/ Un règlement distinguant dans la zone trois secteurs **AUa, AUb et AUc** et déterminant une SHON (surface hors-oeuvre nette) de 126000 m², qui pourrait permettre selon les normes actuelles 1609 logements (ou équivalent-logements), sans compter les équipements publics, donc à peu près deux fois le « Val des Rougières » (807 logements). Précisons que cet ensemble est implanté, lui, sur un terrain en relief, dégagant de très belles vues sur le panorama et la mer et qu'il est entouré d'espaces verts municipaux de grande superficie, ce qui ne sera malheureusement pas le cas aux Rougières.

Comme vous refusez communication de ce dossier aux conseillers municipaux qui en font la demande – à juste titre s'il n'existe pas – je ne doute pas que vous allez opposer le démenti le plus formel à mes « allégations ».

Malgré notre différend d'aujourd'hui et par reconnaissance pour ce que vous avez fait pour Hyères depuis vingt ans, je vous conserve, Monsieur le Maire, mes sentiments les plus cordiaux.

Roger VIALE Président du « Collectif de Défense du Quartier des Rougière